

à quel âge vous êtes vous-mêmes intéressés à la politique? Ce n'est pas nécessairement tous à dix-huit ans. Peut-être que certains ont attendu, avaient d'autres hobbies avant de s'intéresser à la politique.

Mme de Weck parle du désintéret et avance que le désintéret des jeunes est lié à celui des parents. Je pense que c'est très vrai. Et j'ai calculé une fois lors d'une votation qui avait lieu en ville de Lausanne où l'on n'avait pas atteint 20% du corps électoral. Et lorsqu'on sait que certaines classes ont jusqu'à 60% d'étrangers, je me demandais combien il y avait d'élèves qui entendaient parler de politique suisse. Ça devient une catastrophe à ce moment-là.

M^{me} Weber-Gobet donne des pistes intéressantes et je pense que nous allons les poursuivre.

M. Studer propose un parlement de 110 et mon problème sera toujours le même, comme avec le parlement des 130: comment assurer le retour? Je ferai un tout petit clin d'œil à tout le monde, y compris aux conseillers d'Etat: la première fois que je suis venu écouter les débats du Grand Conseil, je n'avais pas trop envie d'être député... C'était il y a fort longtemps! Maintenant, j'ai compris, j'ai mieux compris. Mais quand on a des jeunes qui sont là dans le public, on est obligé de leur expliquer: «Ecoutez, ce n'est pas toujours comme ça» (*rires!*)! Je crois que là il y a peut-être aussi une petite remise en question chez nous. On a régulièrement des classes d'apprentis ou d'apprenants qui sont là. C'est peut-être aussi un petit clin d'œil que je nous fais, à nous! Alors, il y a des pistes intéressantes.

Je rappelle à M. Longchamp que si le Conseil d'Etat propose, c'est le Grand Conseil qui dispose des moyens aussi. Je pense qu'avec l'intérêt manifesté pour ce rapport, pour ces rapports, le Conseil des jeunes va pouvoir avoir, je dirais, une cure de jouvence qui sera transmise par son secrétaire qui est là. Alors merci beaucoup!

Le Conseil d'Etat vous demande de prendre acte de ce rapport et tiendra compte bien entendu de vos remarques. Et puis, comme M^{me} de Weck l'a dit, on aura l'occasion de reprendre tout cela dans la concrétisation des articles de la Constitution qui prévoient aussi de responsabiliser les communes dans ce domaine.

Une dernière remarque: à l'époque, l'instruction civique, c'était le préfet qui la donnait. Les préfets avaient une couleur politique que vous connaissez. La couleur politique des préfets a changé mais ils ne donnent plus l'instruction civique. On peut, peut-être, réfléchir un tout petit peu et tirer certaines conclusions!

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Assermentation

Le Président. On me signale à l'instant l'arrivée de M. Chevalley.

Assermentation de M. Michel Chevalley, membre élu au Conseil de la magistrature sur proposition des sept premiers membres élus à la session de mars 2007.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Monsieur, vous venez d'être assermenté dans votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

Motion N° 157.06 Bruno Fasel/Marie-Hélène Brouchoud-Bapst (loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes)¹

Prise en considération

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Die Jäger bilden einen wichtigen Partner mit der Wildhut zur Regulierung des Wildbestandes im Kanton, aber auch finanziell gegenüber dem Staat. Deshalb bin ich auch Jäger. Mit der Einreichung der Motion vom 8. September 2006 wollten wir den Staatsrat auf gewisse Aspekte in den Jagdprüfungen aufmerksam machen. Bis zum heutigen Datum hat der Staatsrat sehr viel korrigiert in dieser Beziehung, dafür möchte ich ihm danken. Aufgrund der heutigen Situation mit der Inkraftsetzung der neuen Verordnung ASV 2007 062 vom 1. Juni 2007 hat der Staatsrat ein grosser Teil der Motion umgesetzt. Ich bin auch überzeugt, dass der Staatsrat alles daran setzen wird, dass auch der Rest der Motion mit den nötigen Bestimmungen oder Verordnungen umgesetzt wird. Die nötigen Akzente sind vorhanden. Aus diesen Überlegungen ziehe ich meine Motion zurück und werde weidmännisch in der Lauerstellung bleiben.

– Le Grand Conseil prend acte du retrait de cette motion.

Motion N° 145.06 Jean-Noël Gendre/Georges Godel (aide aux propriétaires forestiers pour préserver durablement les fonctions d'intérêt public de la forêt)²

Prise en considération

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît l'importance des travaux forestiers réalisés par les propriétaires, dans le but de maintenir les fonctions d'intérêt public de la forêt. Il prévoit aussi la possibilité d'augmenter pour l'année 2007, le plafond de subventionnement des soins aux jeunes forêts avec un taux cantonal majoré. Plafond maximal prévu: 45%; plafond actuel: 18%. Le Conseil

¹ Déposée et développée le 8 septembre 2006, *BGC* p. 1804; réponse du Conseil d'Etat mars 2007, *BGC* p. 271.

² Déposée et développée le 15 mai 2006, *BGC* p. 949; réponse du Conseil d'Etat mars 2007, *BGC* p. 270.